



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE
VEHICULES COMPLETS M1

3. Véhicule équipé d'éco-innovations : Oui
3.1 Code général de la ou des éco-innovations : e2 29 37
3.2. Emissions de CO2 épargnées totales grâce aux éco-innovations
3.2.1. Emissions épargnées WLTP (le cas échéant) : GPL/GN/Ethanol :
Essence / Diesel : 1,63 g/km
3.2.2. Emissions épargnées hors véhicules électriques purs, selon le règlement (UE) 2017/1151 : GPL/GN/Ethanol :
Valeurs WLTP Essence / Diesel Emissions de CO2
Phase basse 150 g/km
Phase moyenne 131 g/km
Phase haute 122 g/km
Phase extra-haute 157 g/km
Combinées 140 g/km
Pondérées, combinées Emissions de CO2
Valeurs WLTP GPL/GN/Ethanol
Phase basse
Phase moyenne
Phase haute
Phase extra-haute
Combinées
Pondérées, combinées
5. Véhicules électriques purs et véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur selon le règlement (UE) 2017/1151 (le cas échéant)
5.1 Véhicules électriques purs
Consommation d'énergie électrique
Autonomie en mode électrique
Autonomie en mode électrique en ville
5.2. Véhicules hybrides rechargeables de l'extérieur
Consommation d'énergie électrique (ECAC, pondérée)
Autonomie en mode électrique (EAER)
Autonomie en mode électrique en ville (EAER ville)
Divers
51. Véhicules à usage spécial désignation conformément à l'annexe I, partie A, point 5, du règlement (UE) n° 2018/858 du Parlement européen et du Conseil
52. Remarques (*) 07 : (*) 1678 mm
35 : (*) 215/60 R17 (100)H, 6.5 J 17 - 50
35 : (*) 215/65 R16 (102)H, 6.5 J 16 - 50
Combinaisons de roues/pneumatiques supplémentaires
paramètres techniques (sans référence à RR)
Véhicule équipé d'un système radar de courte portée dans la bande des 24 GHz : Non

Le soussigné, Pierre JACQUEMOT
certifie par la présente que le véhicule
0.1. Marque (dénomination commerciale) : DACIA
du constructeur :
0.2. Type : SR
Variante : DRD4
Version : AD8UB220M0B0
0.2.1. Dénominations(s) commerciale(s) :
0.2.3. Identifiants :
0.2.3.1. Identifiant de la famille d'interpolation : IP-JDA1ADDTL8B_000-VF1-1
0.2.3.2. Identifiant de la famille ATCT : AT-CBA_1461D_0_002-VF1-0
0.2.3.3. Identifiant de la famille PEMS : 2-VF1-01
0.2.3.4. Identifiant de la famille de résistance à l'avancement sur route : RL-JDCITL8B_260_000-VF1-1
0.2.3.5. Identifiant de la famille de matrices de résistance à l'avancement sur route (le cas échéant)
0.2.3.6. Identifiant de la famille de systèmes à régénération périodique : PR-1658K9K_6UD_000-VF1-0
0.2.3.7. Identifiant de la famille d'essais d'émissions par évaporation :
0.4. Catégorie de véhicule :
0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : RENAULT S.A.S.
93-15 Quai Alphonse Le Gallo
92100 Boulogne-Billancourt
France

0.6. Emplacement et mode de fixation des plaques réglementaires :
Emplacement du numéro d'identification du véhicule : VIN poinçonné sur la colonne d'amortisseur avant droite
0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur :
(le cas échéant)
0.10. Numéro d'identification du véhicule : VF1HJD408PA292677
0.11. Date de construction du véhicule : 18/04/2022
est conforme à tous égards au type complet décrit dans : e2*2001/116*0323*67
La réception : 14/03/2022
Le véhicule peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est autorisée et qui utilisent les unités pour l'appareil indicateur de vitesse et le compteur kilométrique :
Droite
Métriques
GUYANCOURTOIS
DUPLICATA
10/03/2023
P. JACQUEMOT
Chef du service "Homologation Officielle"

Constitution générale du véhicule			
1. Nombre d'essieux	2	et de roues	
3. Essieux moteur (nombre, emplacement, cradoiement d'un autre essieu)	2 - avant permanent, arrière optionnel, mécanique		
3.1. Le véhicule est	non automatisé		
4. Dimensions principales			
4.1. Empattement	2673 mm		
4.2. Empattement	2-3		
5. Longueur	4341 mm		
6. Largeur	1804 mm		
7. Hauteur	1617 mm (*)		
13. Masse			
13.1. Masse en ordre de marche	1518 kg		
13.2. Masse réelle du véhicule	01536,0 kg		
16.1. Masses maximales techniquement admissibles	1949 kg		
16.2. Masse maximale techniquement admissible	chaque essieu		
16.3. Masse maximale techniquement admissible sur de l'ensemble	1035 kg		1015 kg
18.1. Remorque à timon d'attelage	3449 kg		
18.2. Remorque à essieu central	1500 kg		
18.3. Remorque non freinée	750 kg		
18.4. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage	75 kg		
20. Propulsion	RENAULT		
21. Code du moteur inscrit sur le moteur	K9K U8		
22. Principe de fonctionnement	Allumage par compression à 4 temps		
23.1. Mode uniquement électrique	Non		
23.2. Classe de véhicule (électrique) hybride	4 en ligne		
24. Nombre et disposition des cylindres	1461 cm3		
25. Cylindrée du moteur	Gazole		
26.1. Monocarburant/bicarburant/carburant modifiable/double carburant	Monocarburant		
26.2. Type (double carburant uniquement)			
27.1. Puissance nette maximale	à		
27.2. Puissance nette maximale GPL/Ethanol	3750 tr/min		
27.3. Puissance maximale nette			
27.4. Puissance maximale nette			
28.1. Rapport de vitesses (type)	Manuelle		
28.2. Rapports de démultiplication (pour les véhicules équipés d'une transmission manuelle)	3,0,6122		
28.3. Rapport de transmission finale (le cas échéant)	8,0,2059		
28.4. Rapport de transmission finale (à compléter si et où nécessaire)	3,0,1261		
29. Vitesse maximale	175 km/h		
29.1. Vitesse maximale			
30. Voie des essieux	1563 mm		
35. Combinaison pneu monte/roue/classe d'efficacité énergétique des coefficients de résistance au roulement (CR) et catégorie de pneu utilisée pour la détermination des émissions de CO2	215/65 R16 (102) H 8 3 J 16 - 50 (C1)A		
36. Connexions pour le freinage de la remorque	Mécaniques		
38. Code de la carrosserie	AC		
40. Couleur du véhicule	BLANC		
41. Nombre et configuration des portes	4 portes battantes latérales et 1 porte arrière		
42.1. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)	05 - 2 à l'avant et 3 à l'arrière		
42.2. Places assises conçues pour être utilisées uniquement lorsque le véhicule est à l'arrêt			
42.3. Nombre de places accessibles à des utilisateurs en fauteuil roulant			

Performances environnementales			
46. Niveau sonore	77 db(A)		
47. A l'arrêt			
47.1. Niveau des émissions d'échappement EURO	à un régime de 69,0 dB(A)/E		2813 tr/min
47.2. Paramètres pour les essais d'émissions de CO2	6AP		
47.3. Paramètres pour les essais d'émissions de CO2	1615		
47.4. Surface frontale m2			
47.5. Surface frontale prévue pour l'entrée d'air de la calandre (le cas échéant) (en cm2)			
47.6. Coefficients de résistance à l'avancement sur route	112,4		
47.7. Coefficients de résistance à l'avancement	0,781		
47.8. Coefficients de résistance à l'avancement	0,04042		
48. Emissions d'échappement			
48.1. Emissions d'échappement	715/2007*2018/1832AP		
48.2. Emissions d'échappement	1.2. Procédure d'essai Type I (valeurs NEDC moyennes, valeurs WLTP les plus hautes) ou WHSC (Euro VI)		
48.3. Emissions d'échappement	Essence / Diesel		
48.4. Emissions d'échappement	CO		
48.5. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.6. Emissions d'échappement	THC		
48.7. Emissions d'échappement	CO		
48.8. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.9. Emissions d'échappement	THC		
48.10. Emissions d'échappement	CO		
48.11. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.12. Emissions d'échappement	THC		
48.13. Emissions d'échappement	CO		
48.14. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.15. Emissions d'échappement	THC		
48.16. Emissions d'échappement	CO		
48.17. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.18. Emissions d'échappement	THC		
48.19. Emissions d'échappement	CO		
48.20. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.21. Emissions d'échappement	THC		
48.22. Emissions d'échappement	CO		
48.23. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.24. Emissions d'échappement	THC		
48.25. Emissions d'échappement	CO		
48.26. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.27. Emissions d'échappement	THC		
48.28. Emissions d'échappement	CO		
48.29. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.30. Emissions d'échappement	THC		
48.31. Emissions d'échappement	CO		
48.32. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.33. Emissions d'échappement	THC		
48.34. Emissions d'échappement	CO		
48.35. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.36. Emissions d'échappement	THC		
48.37. Emissions d'échappement	CO		
48.38. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.39. Emissions d'échappement	THC		
48.40. Emissions d'échappement	CO		
48.41. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.42. Emissions d'échappement	THC		
48.43. Emissions d'échappement	CO		
48.44. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.45. Emissions d'échappement	THC		
48.46. Emissions d'échappement	CO		
48.47. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.48. Emissions d'échappement	THC		
48.49. Emissions d'échappement	CO		
48.50. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.51. Emissions d'échappement	THC		
48.52. Emissions d'échappement	CO		
48.53. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.54. Emissions d'échappement	THC		
48.55. Emissions d'échappement	CO		
48.56. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.57. Emissions d'échappement	THC		
48.58. Emissions d'échappement	CO		
48.59. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.60. Emissions d'échappement	THC		
48.61. Emissions d'échappement	CO		
48.62. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.63. Emissions d'échappement	THC		
48.64. Emissions d'échappement	CO		
48.65. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.66. Emissions d'échappement	THC		
48.67. Emissions d'échappement	CO		
48.68. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.69. Emissions d'échappement	THC		
48.70. Emissions d'échappement	CO		
48.71. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.72. Emissions d'échappement	THC		
48.73. Emissions d'échappement	CO		
48.74. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.75. Emissions d'échappement	THC		
48.76. Emissions d'échappement	CO		
48.77. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.78. Emissions d'échappement	THC		
48.79. Emissions d'échappement	CO		
48.80. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.81. Emissions d'échappement	THC		
48.82. Emissions d'échappement	CO		
48.83. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.84. Emissions d'échappement	THC		
48.85. Emissions d'échappement	CO		
48.86. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.87. Emissions d'échappement	THC		
48.88. Emissions d'échappement	CO		
48.89. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.90. Emissions d'échappement	THC		
48.91. Emissions d'échappement	CO		
48.92. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.93. Emissions d'échappement	THC		
48.94. Emissions d'échappement	CO		
48.95. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.96. Emissions d'échappement	THC		
48.97. Emissions d'échappement	CO		
48.98. Emissions d'échappement	THC + NOx		
48.99. Emissions d'échappement	THC		
48.100. Emissions d'échappement	CO		